

Rapport de la commission de gestion du conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis n°13 du 11 juin 2007 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2006.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie le 13 juin 2007 afin d'analyser le préavis mentionné ci-dessus.

Les membres suivants étaient présents :

Mesdames et Messieurs Françoise Weissbrodt, Josy Tessa, Rachel Joseph, Catherine Carp, Johann Gilléron, Samuel Gurtner, David Wulliamoz

Ainsi que, en tant que membres suppléants,

Mesdames et Messieurs Laurence Balet, Maryse Schneider, Jean-Marc Cousin, Pierre-André Michoud et le soussigné président.

La Commission de gestion a pris connaissance des réponses de la Municipalité aux observations formulées dans son rapport sur l'exercice 2006.

Elle émet les commentaires suivants :

Observation 1.1

La CG refuse la réponse de la Municipalité pour les raisons suivantes :

- la CG constate que le problème du renouvellement est récurrent (depuis au moins 2002).
- le manque « chronique » de ressources humaines n'a jamais été évoqué lors des entretiens entre la CG et les différents intervenants.
- la CG demande d'appliquer la planification prévue jusqu'en 2009, en ajoutant dans celle-ci la notion des ressources humaines nécessaires (internes ou externes), sous la direction effective du futur chef de service.

Observation 1.2

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 2.1

La CG accepte la réponse de la Municipalité en y apportant les remarques suivantes :

- la CG souhaite que la personne responsable des ressources humaines ait accès à tous les dossiers, y compris ceux des chefs de service.
- la CG souhaite également que lors de la révision du règlement du statut du personnel, le rôle du service RH y soit reconnu et valorisé au sein de tous les services.

Observation 2.2

La CG accepte la réponse de la Municipalité en y apportant les remarques suivantes :

- la CG n'admet pas que la sensibilité d'un chef de service puisse entraver l'accès des collaborateurs aux RH.
- comme le rappelle la Municipalité elle-même, il lui appartient de régler les conflits de travail.

Observation 2.3

La CG accepte la réponse de la Municipalité en y apportant la remarque suivante :

- l'exception à la règle de mise au concours ne devrait pas devenir une généralité.

Observation 3.1

La CG accepte la réponse de la Municipalité en y apportant la remarque suivante :

- la CG souhaite que lors de la réactualisation du plan d'entretien il soit davantage tenu compte des quartiers périphériques, ainsi que des quartiers récemment créés.

Observation 5.1

La CG accepte la réponse de la Municipalité en y apportant les remarques suivantes :

- la CG souhaite que l'accent soit porté sur la sensibilisation et la prévention en complément des interdictions
- la CG suggère, à cet effet, qu'une campagne d'information multilingue soit mise sur pied (presse régionale, Bonjour format poche, papillons, etc...)

Observation 5.2

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

En conclusion, et sous réserve des remarques ci-dessus, la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les réponses données par la Municipalité en y apportant l'amendement suivant :

Art. 1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception de la réponse à l'observation 1.1.

Art. 2 Inchangé

Art. 3 Inchangé

Pour la Commission de gestion
Le Président

Yverdon-les-Bains le 13 juin 2007

Gaberell T.